

geant dans son travail, qu'il agissait avec trop de précaution. Les Médecins Examineurs des succursales, aussi, sont bien choisis, et sont tous des hommes marquants dans leurs localités respectives. Mais que font les succursales elles-mêmes et les membres individuellement dans cette importante question de protection personnelle? Combien souvent exercent-ils leur droit incontestable d'exclusion des risques douteux? Combien souvent les Syndics des succursales négligent-ils leur devoir? Exercent-ils cette stricte surveillance qu'il est de leur devoir d'exercer. S'il faut une réforme, elle doit venir des membres eux-mêmes par l'intermédiaire de leurs succursales et de leurs Syndics.

Nos membres se sont-ils jamais arrêtés à considérer que s'ils sont appelés à payer plus de cotisations cette année que l'année dernière, c'est dû en grande mesure à ce que leur manque d'attention les a rendus nécessaires. Chaque mauvais risque admis aide à augmenter le nombre des cotisations annuellement. Il est manifestement de l'intérêt de chaque membre de protéger l'Association contre ce genre de risque. Que les membres donc fassent leur devoir. Qu'ils insistent auprès du Médecin Examineur de la succursale sur le fait que l'Association ne désire que les meilleurs risques. Choisissez pour Syndics des hommes soigneux et attentifs qui exerceront leur droit de surveillance, et que chaque membre fasse la garde à la porte d'entrée et voit qu'il n'entre personne à moins que son histoire de famille, ses habitudes et son histoire personnelles soient ce qu'il y a de mieux.

NOTES.

Nous attirons l'attention des membres qui nous ont écrit concernant les Représentants des succursales arriérées envers le Grand Conseil, sur la clause 17ème de notre constitution.

En réponse à plusieurs demandes d'information, nous sommes autorisés de déclarer que le Grand Conseil n'a pas l'intention de faire un pèlerinage à Ste. Anne de Beauport à l'époque de la convention qui sera tenue à Québec.

Les officiers des succursales voudront bien se rappeler que la taxe per capita, la taxe d'initiation et l'honoraire du Médecin Examineur en chef pour le trimestre finissant le 31 Mars, 1898, sont passés dûs, et qu'ils devraient être payés sans plus tarder. Voyez les clauses 60ème, 147ème et 176ème de la constitution.

Durant le cours du présent mois des blancs-formules de Lettres de Créance pour les Représentants à la Convention seront envoyés à toutes les succursales. Deux de ces blancs doivent être remplis par le Secrétaire-Archiviste de chaque succursale, l'un à être envoyé au Grand Secrétaire pas plus

tard que le 1er Juillet prochain, et l'autre pour être apporté par le Représentant à la convention.

Voyez la clause 81ème de la constitution.

LE CARDINAL TASCHEREAU.

Nous avons le regret d'annoncer la mort de S. E. le Cardinal E. A. Taschereau, archevêque de Québec, décédé en son palais épiscopal, le 12 Avril, 1898, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

Le Cardinal Taschereau est né à Ste. Marie de la Beauce, le 17 Février 1820. Le 1er Octobre, 1828, il commença ses études au Petit Séminaire de Québec, et les palmarès de cette époque attestent les succès qu'il remporta. A peine âgé de 16 ans, il avait terminé son cours classique et partait pour Rome, où il prit l'habit ecclésiastique et fut tonsuré le 20 Mai 1837. Sans l'intervention de son compagnon de voyage, M. l'abbé Holmea, il serait probablement entré à l'abbaye de Solesme, sur les instances de Dom Guéranger qui se trouvait à Rome dans le même temps. Revenu au pays en 1837, il commença ses études théologiques, tout en faisant successivement les classes de Cinquième, de Troisième et de Rhétorique. Ordonné dans sa paroisse natale, le 10 Septembre, 1842, le Séminaire de Québec s'assura définitivement ses services, et lui confia l'enseignement de la philosophie, qu'il professa pendant douze années consécutives. Il remplit tour à tour, dans cette maison qu'il ne devait quitter que pour monter sur le siège épiscopal de Québec, les fonctions de directeur du Petit Séminaire, de préfet des études, de professeur des sciences physiques, de théologie, de directeur du Grand Séminaire, de supérieur et de recteur de l'Université Laval. On conçoit facilement que sa tâche quotidienne lui laissait peu de loisirs. Cependant, il trouva encore le temps de rédiger des traités d'architecture, d'astronomie, et d'écrire l'histoire complète du Séminaire de Québec. Preuve que celui qui ne perd jamais de temps, en a toujours de reste.

Professeur, directeur ou supérieur, il fut toujours à la hauteur de ces différentes positions.

Sans doute, ses aptitudes variées lui fournissaient des ressources pour ainsi dire incalculables, mais le sentiment du devoir à remplir ne l'aidait peut-être pas moins à faire bien tout ce qu'il faisait.

Le 27 Février 1871, il quitta le séminaire pour aller résider à l'archevêché, et dans sa réponse à l'adresse d'adieu qui lui fut présentée, il résuma ainsi l'histoire de sa vie :

"Il y aura bientôt quarante trois ans, un tout petit écolier de huit ans et demi ondoissait pour la première fois le capot, et se rendait, livres et cahiers sous le bras, au Séminaire de Québec, pour commencer ses études classiques. Nouf années plus tard, après une année de voyage en Europe, il entra au Grand Séminaire, commençant ses études théologiques; et, au bout de cinq ans, il montait pour la première fois au saint autel. Voilà toute l'histoire de ma jeunesse.

"Ma vie sacerdotale de vingt neuf ans, aussi heureuse qu'elle peut l'être dans cette vallée de larmes, s'est donc écoulée tout entière à l'abri de ces murs vénérables que Mgr. de Laval a élevés il y a deux siècles.

"Comme vous le voyez, messieurs, sur le demi siècle qui a blanchi mes cheveux, le séminaire a eu plus de part que la maison paternelle."

"Hélas! encore une fois il faut quitter cette maison où j'ai trouvé es

confères pleins d'affection, des enfants qui m'ont payé au centuple, par leur docilité, le peu de bien que j'ai essayé de leur faire. J'avais espéré y vivre, y mourir, y reposer au milieu de ceux qui furent autrefois mes maîtres et mes modèles. Tels conditions des enfants d'Adam, dont les projets les plus légitimes aboutissent trop souvent à la déception."

Il fut consacré dans la cathédrale de Québec, le 19 Mars 1871, par Mgr. Lynch, assisté des évêques Moran et C. Laroque, et le sermon de circonstance fut prononcé par Mgr. Langlois, évêque de Rimonski. Le curé de Québec donna lecture du mandement d'entrée du nouvel archevêque, dans lequel il disait entre autres choses: "Dieu nous est témoin que nous n'avons ni recherché, ni désiré cette charge redoutable dont nous comprenons, aujourd'hui plus que jamais, les dangers et les responsabilités."

Devenu archevêque de Québec, Mgr. Taschereau changea de position, mais sans modifier ses habitudes, et administra son diocèse comme il dirigeait son séminaire. Son règlement de vie resta à peu près le même; il suffisait de consulter l'heure, à n'importe quel moment de la journée, pour savoir qu'on le rencontrerait certainement à tel ou tel endroit. De huit heures à midi, et de deux heures à six heures et demie, il était à son bureau, à la disposition de tous ceux qui désiraient le voir, travaillant et expédiant lui-même sa correspondance. Quelconque lui écrivait recevait, dès le lendemain, une réponse laconique, mais claire et précise.

On obtenait facilement une audience, mais il fallait savoir prendre congé à temps.

On sait qu'il parlait peu, trop peu même, au goût de plusieurs qui auraient préféré un évêque plus communicatif. Il faut pourtant admettre que ce qui est désirable en soi n'est pas toujours réalisable en pratique, surtout dans certaines positions. Un juste milieu, dans cet ordre de choses comme dans tout le reste, n'est certainement pas la ligne de conduite la plus sage. C'est grâce à cette parcimonieuse économie de temps que Mgr. Taschereau a pu accomplir une somme de travail vraiment prodigieuse. Ses mandements et circulaires ne forment pas moins de trois gros volumes, abstraction faite de milliers de lettres écrites pour affaires secondaires, ses lettres enrégistrées forment plus de six volumes in-folio d'à peu près neuf cents pages chacun. Il a refondu la Discipline du diocèse de Québec, regularisé l'administration paroissiale jusque dans ses moindres détails, consacré, chaque année, près de deux mois à la visite pastorale, érigé canoniquement plus de quarante paroisses, fondé une trentaine de missions dont la plupart ont actuellement un curé résident, présidé les trois derniers conciles provinciaux, favorisé toutes les œuvres diocésaines et, en particulier, l'Hôpital du Sacre-Cœur et le collège de Ste. Anne-la-Pocatière, menacés à un moment d'une ruine imminente. Dieu bénissait visiblement ses œuvres, bénédiction que le pieux Cardinal attribuait en grande partie à la belle dévotion des Quarante Heures, qu'il inaugura dans toutes les églises de son diocèse par son admirable mandement de l'année 1872.

A part les deux heures quotidiennes de récréation que prenait Mgr. Taschereau, il allait passer, au retour de ses visites pastorales, quelques jours au manoir de Ste. Marie de la Beauce et une couple de semaines au Petit Cap, pour se reposer des rudes labeurs de l'année; cette courte vacance terminée,

il repronait le chemin de sa ville épiscopale et recommençait une nouvelle année.

Telle a été, dans ses grandes lignes, la carrière épiscopale du Cardinal Taschereau, et cela pendant vingt-cinq ans — il aurait donc pu dire à son clergé et à ses diocésains, si son humilité ne l'en avait empêché: *in spiculis et fac secundum exemplar.*

Disons encore à sa louange que son élévation au Cardinalat, en 1888, ne changea en rien son train de vie. Le devoir seul lui faisait accepter des hommages qu'il appelait sincèrement des persécutions.

Après avoir rapidement esquisé la carrière du Prélat qui restera l'une des plus belles figures de l'épiscopat Canadien, et rendu un hommage succre à ses vertus et à ses hautes capacités, il nous reste à recommander son âme aux prières de ses diocésains. Ce devoir de la prière les uns pour les autres, il ne la jamais oublié. C'est une des recommandations qu'il ne cessait de faire à ses ecclésiastiques: "Priez les uns pour les autres et, en particulier, pour les âmes qui vous seront confiées un jour, leur répétait-il fréquemment." Il est donc bien juste que tous prient, à leur tour, pour celui qui a été leur Père spirituel pendant vingt-cinq ans, et dont la vie s'est dépensée au service de l'Eglise et de son pays. — D. G. dans La Semaine Religieuse de Québec.

UN PRECIEUX TEMOIGNAGE.

L'accusé de réception suivant, envoyé récemment au Rév. M. Burke, Grand Député Provincial et Agent de l'A. C. B. M. pour l'île du Prince Edouard, parle en faveur de cette Association plus éloquemment que des colonnes de dissertation:

Georgetown, l'île du P. E.
25 Mars, 1898.

Aux Officiers et Membres de la succursale No. 25, A. C. B. M., Georgetown, l'île du P. E.:

Messieurs: J'accuse réception par l'entremise de votre Secrétaire Archiviste, Mr. Temple W. McDonald, d'un cheque de deux mille dollars (2000) étant le montant dû sur la vie de mon défunt mari, Joseph R. MacDonald, dans votre Association. Je désire vous exprimer ma sincère gratitude pour votre prompt règlement, et j'espère que tous les Catholiques qui ont à cœur le bien-être de leurs familles, ne retarderont pas à rendre votre grande Association. Je suis, messieurs, avec beaucoup d'estime et de gratitude,

Sincèrement à vous,

BLANCHE MACDONALD.

Nous nous joignons de grand cœur à Mado. Macdonald dans l'espoir de voir nos gens s'assurer un droit de membre dans cette excellente institution aussitôt que possible, dans leur intérêt et celui de leurs familles. — Watchman, l'île du P. E.

CORRESPONDANCE.

Stanstead, P. E., 10 Mars, 1898.

Editeur LE CANADIAN:

Cher Monsieur et Frère—Je viens d'examiner le rapport du Grand Conseil de l'A. C. B. M. du Canada pour l'année 1897. J'y trouve à la fin le tableau de la mortalité du 10 Février 1880 au 1er Janvier, 1898. Ce tableau est trop incomplet pour avoir de la valeur comme statistique vitale de l'Association. Il devrait donner le nombre total des membres et l'âge moyen pour chaque année. Si à ceci était ajouté le rapport du médecin examinateur en chef, donnant les causes de la mort en les classifiant comme héréditaires ou chroniques et accidentelles ou aiguës, avec le temps moyen écoulé entre l'initiation et la mort, on pourrait en tirer